

Travaux copropriétés

Par Mirala, le 24/05/2025 à 08:40

Bonjour

Je voudrais savoir comment gérer des travaux qui concernent 2 copropriétés voisines.

Ces travaux consistent à remplacer les canalisations d'alimentation en eau potable des 2 copropriétés qui sont sur le même réseau.

Quelle majorité de décision de chaque AG?

Quelle répartition du coût des travaux ?

Merci pour vos réponses et pour vos conseils.

Par Pierrepauljean, le 24/05/2025 à 10:24

bonjour

il n'est pas possible de vous aider sans avoir au minimum un plan des alimentations des 2 SDC

Par Zénas Nomikos, le 24/05/2025 à 10:28

Bonjour,

[quote]

Quelle majorité de décision de chaque AG?

[/quote]

Article 25.

Source:

https://www.anil.org/copropriete-travaux-majorites/

Par Pierrepauljean, le 24/05/2025 à 11:50

s'il s'agit du remplacement simple d'une canalisation c'est l'article 24

Par **Zénas Nomikos**, le **24/05/2025** à **14:33**

Rebonjour tout le monde,

Merci à Pierrepauljean : il a raison : article 24 et non 25 comme je l'ai dit ci-dessus : je cite à nouveau l'ANIL :

[quote]

Sont votés à la majorité de l'article 24

Les travaux d'entretien des parties communes et de maintien de l'immeuble en bon état

[/quote]